

Accusé de réception en préfecture :	
Date de télétransmission :	
Date de réception :	
Date d'affichage :	
Date de publication :	9 octobre 2026



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DRH/2026/0846

Extrait n° 1 de l'arrêté de nomination des responsables du Département des Alpes-Maritimes

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221.3 ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Charles Ange GINESY, en qualité de Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté d'organisation des services départementaux en date du 31 août 2026 ;

Vu l'arrêté nommant les responsables de l'administration territoriale en date du 31 août 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'arrêté susvisé du 31 août 2026 nommant les responsables de l'administration départementale est modifié comme suit :

ARTICLE 38 : **La délégation territoriale n° 2** est composée comme suit :

délégué	Sandrine FRERE attaché territorial principal
- responsable territorial de la protection de l'enfance	Nicolas BACHELET attaché territorial
- adjoint au RTPE	Charlotte SAKSIK assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle
- responsable territorial informations préoccupantes	Séverine BELGODERE assistant socio-éducatif territorial
- responsable de la Maison des solidarités départementales d'Antibes/Vallauris	Sylvie COLLET conseiller supérieur socio-éducatif territorial
- adjoint au responsable de MSD	Nathalie PIGNON assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle
- responsable de la Maison des solidarités départementales de Cagnes-sur-Mer/Saint Laurent-du-Var	Frédérique GUESNEAU-ABERKANE conseiller socio-éducatif territorial

- adjoint au responsable de MSD	Lindes ADJIMI assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle
- responsable de la Maison des solidarités départementales de Vence	Sabina VIRUEGA assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle
- adjoint au responsable de MSD	Sandra MICALLEF assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle
- médecin-responsable des antennes MDA territoire 2	Dr Sonia LELAURAIN médecin territorial hors classe
- responsable du Centre de protection maternelle et infantile d'Antibes	Anne-Sophie BRAULT puéricultrice territoriale hors classe
- responsable du Centre de protection maternelle et infantile de Vallauris	Dr Maryline BLANC médecin territorial hors classe
- responsable du Centre de protection maternelle et infantile de Vence	Corine ZAMARON cadre supérieur de santé
- responsable du Centre de protection maternelle et infantile de Cagnes-sur-Mer	Marine D'ORNANO cadre de santé territorial

ARTICLE 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 8 octobre 2026.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R. 3131-2 du CGCT, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site internet du département dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

ARTICLE 4 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 8 octobre 2026

Charles Ange GINESY